

Naissances survenues au cours de l'année 2017 :

- 7 février 2017 - Luc **MAHUTEAU**
- 19 mars 2017 - Alice **VIDAL**
- 22 mai 2017 - Jules **PELISSE**
- 7 juillet 2017 - Louca **DURBECQ**
- 5 septembre 2017 - Manon **BESSEYRE**
- 7 octobre 2017 - Rory, Marc, Henri **THOMAS**
- 23 novembre 2017 - Ethan **FALEMPIN**
- 18 décembre 2017 - Clément **CHABRILLAT**

Mariage survenu au cours de l'année 2017 :

- 28 octobre 2017 - Sébastien **ALEX-BALZARINI** et Régine **OMBRET**

Décès survenus au cours de l'année 2017 :

- 17 février 2017 - Jocelyne **SOUIDI** née **MONTMORY** - 58 ans
- 7 mars 2017 - Marie Odette **NEE** née **QUINCAMPOIX** - 102 ans
- 13 avril 2017 - Jacques **SANCERME** - 72 ans
- 30 avril 2017 - Françoise **VIDAL** née **CANOVA** - 73 ans
- 21 juin 2017 - André **PLANCHE** - 70 ans
- 1 juillet 2017 - Daniel **BOLARD** - 69 ans
- 14 juillet 2017 - Jean-Yves **BARREYRE** - 58 ans
- 17 juillet 2017 - Janine **CARPENTIER** née **ALEXANDRE** - 70 ans
- 6 novembre 2017 - Arthur **COCHE** 96 ans
- 12 novembre 2017 - Maurice **GARBIL** 80 ans

Maurice GARBIL, né en 1937, vient de nous quitter à l'âge de 80 ans.

Il fut adjoint au maire de la commune d'Aulhat Saint-Privat pendant 3 mandats entre 1971 et 1989 ; homme sympathique et humain, il a montré tout au long de ses 18 ans de mandat son attachement à notre territoire et à ses habitants ; il a participé aux activités municipales avec sérieux, engagement et compétence.

Nous n'oublierons pas l'homme et l' élu.

Le conseil municipal et le personnel communal présentent à toute sa famille leurs très sincères condoléances et partagent sa peine.



Sommaire

- Le mot du Maire
- Travaux & projets
- Vie communale
- Affaires sociales
- Manifestations & Cérémonies
- Les vœux du conseil
- Info générales
- Agglo Pays d'Issoire
- Les associations
- Etat-civil

Deux ans déjà

Il y a deux ans notre nouvelle commune d'AULHAT-FLAT voyait le jour. La première année a été consacrée à la mise en place de la nouvelle structure et à la réflexion sur les actions à mener. La deuxième année qui vient de se terminer a permis à la fois un début de réalisation de certains projets et une poursuite de la réflexion sur d'autres ambitions.

La première partie des travaux au centre du bourg de Flat (fin du plan d'aménagement du bourg) a eu lieu au cours du 4° trimestre et la seconde partie sera réalisée en 2018.

D'autres travaux ont été engagés : remise à niveau de la voirie de certains chemins communaux, rénovation électrique des bâtiments communaux à Flat, mise en sécurité et réfection des boiseries de la mairie d'Aulhat et mise aux normes des réseaux dans les gîtes de Flat.

Tous ces investissements ont été financés par des subventions et par l'autofinancement communal, sans appel à l'emprunt.

Nous avons poursuivi notre réflexion concernant le projet d'aménagement routier entre le bourg d'Aulhat et celui de Flat qui est maintenant entré dans une phase de décision pour 2018.

Les études concernant le plan local d'urbanisme ont continué avec un objectif de finalisation pour 2019.

Sur tous ces sujets, vous trouverez dans les pages de votre journal les photos, les informations et les précisions que vous attendez.

L'ensemble de ces investissements doit être réalisé dans un contexte financier général difficile (incertitude sur les dotations et compensations de l'Etat) ce qui nous conduit à persévérer dans notre gestion budgétaire rigoureuse, seule garante de permettre les financements des investissements communaux principalement sur nos fonds propres.

Les élus restent à votre disposition pour vous écouter, vous renseigner et vous aider.

Bonne année 2018

Gérard THEVIER

Mairie d'Aulhat-Flat

2, place de l'Amour-Flat
63500 Aulhat-Flat
Tel: 04.73.71.53.57
Fax: 04.73.71.84.90

Mairie annexe d'Aulhat

2, route de Manglieu-Aulhat
63500 Aulhat-Flat
Tel/Fax : 04.73.71.52.95

mairieaulhat-flat@orange.fr

Ouverture au Public :

LUNDI	8H30 à 11H30	FLAT
	14H à 17H30	FLAT
MARDI	8H30 à 11H30	FLAT
	14H à 17H30	FLAT
MERCREDI	15H30 à 18H30	AULHAT
JEUDI	8H30 à 11H30	FLAT
	14H à 17H30	FLAT
VENDREDI	8H30 à 11H30	FLAT
	15H30 à 18H30	AULHAT

Toutes les informations au jour le jour sur le site internet : aulhat-flat.fr

* Aménagement du centre de Flat :

La première partie du projet d'aménagement du centre de Flat a été réalisée comme prévue, entre septembre et décembre 2017. Les travaux ont eu lieu rue de la fontaine de l'âne, rue du 19 mars, rue des 2 fontaines, rue de l'amour, impasse de la garde et place de l'amour ; ils ont permis :

- d'étendre le réseau d'assainissement collectif
- de rénover les réseaux d'eaux pluviales et potable
- d'enfouir les réseaux aériens

Ces travaux ont représenté un coût approximatif de 150.000 € ht financés par une subvention de l'Etat de 30 % et le reste par nos disponibilités financières.



* Voirie :

Des travaux de rénovation des chemins communaux et d'amélioration des évacuations des eaux pluviales, financés en partie par l'Etat et par le Département, ont été réalisés :

- chemins des Echallats aux Moinets et entre le carrefour de la RD9 aux Clovias et les Escures,
- meilleure évacuation des eaux pluviales au hameau de Péchot et à la sortie du hameau des Echallats (côté Moinets)

Ces travaux, d'un coût global de 40.000 € ht sont financés en partie par des subventions de l'Etat et du Département.



* Rénovation des bâtiments communaux :

Tous les bâtiments communaux situés à Flat (école, mairie et salle d'activités) ont fait l'objet d'une rénovation complète des équipements électriques avec comme objectifs une réduction des consommations et un meilleur confort pour les utilisateurs.

Une mise en sécurité des portes et fenêtres de la mairie d'Aulhat (impérative en matière d'assurances) et la rénovation des boiseries de l'ensemble des bâtiments ont été réalisées cet automne. Le coût total des travaux s'est élevé à 50.000 € ht ; le financement a été assuré en partie par des subventions du Département et de la Région Auvergne Rhône Alpes.



Le Comité d'Animation :

* Assemblée générale :

Le Comité d'animation Aulhat-Flat œuvre tout au long de l'année pour que notre commune soit animée.

Depuis fin 2016 nous avons organisé :

- Un repas moule frites, 70 Repas servis, dans une ambiance conviviale
- Une tripe servie le samedi 28 Janvier jour de la Ste Paule
- Le vide greniers du 14 mai, animé par le groupe de danse country de Brenat ainsi qu'une exposition de véhicules anciens
- Le repas du 14 Juillet servi sur la place du château
- Le 16 Juillet un premier marché de producteurs sur la place de Flat. Une dizaine de producteurs a répondu à notre invitation. Une exposition de peintures a agrémenté cette journée
- Le 18 novembre 2017 un repas grenouilles frites

Prévisions 2018 :

- Tripes le 25 février 2018
- Vide greniers animé le 13 mai 2018
- Marché de producteurs le 8 juillet sur la place de Flat
- Repas champêtre du 14 juillet place du château à Aulhat

Le bureau du Comité d'animation a accueilli un nouveau membre en la personne de François Courtias au poste de trésorier.

* Grenouilles frites :

Samedi 18 novembre, le Comité d'Animation organisait pour la première fois un repas « Grenouilles-frites » à la salle d'activités. Les Auflatoises et Auflatois étaient près de 80 à tenter l'aventure ! Parmi eux de nouveaux habitants de la commune qui ont profité de l'occasion pour faire connaissance avec la population et les autorités.

La plus grande convivialité et la bonne humeur ont régné au cours de cette soirée.



Le Comité de jumelage :



Notre assemblée générale aura lieu le mardi 23 janvier 2018 à 20h30 salle d'activités de Flat.

Celle-ci sera consacrée principalement à la réception de nos amis Moustériens.

Le Club de l'Amitié :

* Pique-nique :

Le 22 juillet, à midi, le soleil nous avait fait faux bond, et une bonne averse nous a obligé à nous réfugier dans la salle communale d'Aulhat pour notre pique nique. Apéritif, salades et grillades étaient au menu. Un rayon de soleil l'après midi a permis à quelques personnes de s'affronter à la pétanque ou au tarot alors que d'autres, plus sages, en profitaient pour bavarder... Encore une fois, la journée fut très agréable.



* Vide-greniers:



C'est par une chaude journée de fin d'été que s'est déroulé notre vide greniers. Avant 6 heures du matin, des exposants nous attendaient déjà sur la place du village.

Toute la journée, de nombreux visiteurs ont chiné autour de 97 exposants, mais se sont aussi retrouvés autour de la buvette et du barbecue.



Après une dure journée, un casse-croûte, réunissant tous les adhérents présents dans la joie et la bonne humeur, a fait s'envoler tout le stress et la fatigue de la journée.

* Cuisses de grenouilles :



Samedi 14 octobre, nous étions 53 dans la salle d'activités, pour déguster de délicieuses cuisses de grenouilles.

L'ambiance a été comme d'habitude très conviviale.

* Repas des anniversaires :

C'est par un temps relativement clément, que nous avons dégusté un excellent repas servi par un traiteur, dans la salle d'activités. Nous y étions 60, et avons offert un panier gourmand à Bernard Lassignol et à Marie Paule Rouvet qui ont eu respectivement 80 et 70 ans dans l'année. Marie Paule a reçu également un bouquet pour la remercier de son dévouement au sein du club en tant que secrétaire.



* Aménagement des gîtes de Flat :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune a repris la gestion des 2 gîtes de la tour de Flat dont elle était déjà propriétaire.

Nous avons décidé de louer à l'année les 2 gîtes qui sont occupés depuis le mois de juillet.

Des travaux de mise aux normes électriques et de réseau d'eau potable ont été réalisés pour un coût de 6.000 € ht.



Projets de travaux 2018

* Aménagement du centre de Flat

La deuxième partie du projet d'aménagement du centre de Flat sera réalisée en 2018 après l'obtention de la subvention de l'Etat. Les travaux vont permettre :

- la modernisation de l'éclairage public
- l'aménagement de la place de l'amour devant la mairie
- la réfection de l'ensemble de la voirie rue de la fontaine de l'âne, rue du 19 mars, rue des 2 fontaines, rue de l'amour, impasse de la garde et place de l'amour

Ces travaux vont représenter un coût approximatif de 200.000 € ht financés par une subvention de l'Etat de 30 % et le reste par nos disponibilités financières.

* Projet d'aménagement entre Aulhat et Flat :

Ce projet que nous menons avec le Département depuis plusieurs années, est entré dans une phase de finalisation administrative ; il consiste à aménager l'ensemble de l'espace entre le village d'Aulhat et le village de Flat le long de la RD 9 .

Ce projet doit permettre de rénover le réseau d'évacuation des eaux pluviales, la chaussée départementale ainsi que la mise en place d'un espace piétonnier le long de la voie routière.

Actuellement, les dossiers techniques et financiers ont été présentés aux services du Département qui doivent donner un avis de faisabilité en mars 2018 ; les conseillers départementaux donneront ensuite éventuellement un accord de financement en juin 2018.

La part communale est estimée à 250.000 € ht et une demande de subvention de l'Etat a été établie auprès de la sous préfecture.

En cas de validation du projet par le Département et de l'obtention de la subvention de l'Etat, les travaux pourraient commencer fin 2018 et se terminer courant 2019.

* Ecoles :

La rentrée des classes a eu lieu le lundi 4 septembre dans nos trois classes communales avec des effectifs globalement stabilisés par rapport à l'année scolaire précédente.

Comme le conseil des écoles l'avait décidé (après accord largement majoritaire des parents d'élèves, des enseignantes et des élus), les trois écoles fonctionnent en système dit des quatre jours et les activités périscolaires (TAP) n'existent plus.

* Embellissement des villages et hameaux :

Merci à certaines personnes pour leur investissement bénévole qui ont permis aux géraniums et jeunes arbres de ne pas trop souffrir des vagues caniculaires entre les passages de l'employé communal. Mais devant l'arrivée des frimas hivernaux, les arrosoirs peuvent dormir jusqu'au prochain été.



* Nouveaux habitants :

Propriétaires ou locataires récents, merci de vous faire connaître en mairie afin de donner vos coordonnées auprès du secrétariat.

* Recensement de la population 2018 :



Le recensement de la population de la commune d'Aulhat-Flat, organisé et contrôlé par l'Insee, aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Il permet de déterminer la population légale de la commune et de décrire les caractéristiques de la population et des logements. Des chiffres du recensement découlent de la participation de l'Etat au budget de la commune.

Deux agents recenseurs, nommés par la commune, interviendront sur notre territoire, le Conseil municipal vous remercie de leur réserver le meilleur accueil. Une permanence d'aide à la saisie informatique sera organisée, pendant cette période, à la mairie.

* Site internet communal :

www.aulhat-flat.fr c'est le site internet de la commune. Vous y trouverez toutes les informations utiles, les actualités de la commune, les activités des associations, l'avancement et la réalisation des différents travaux, le compte-rendu des réunions du Conseil municipal, des « Flash-Infos » informant la population des événements importants et urgents (avis de vigilance météorologique, avis de décès, circulation, etc ...) Vous pouvez même intervenir dans la rubrique « Le coin des internautes » pour proposer aux visiteurs du site des articles, sur les sujets les plus divers que ce soit de l'histoire, de la poésie, du tricot, du bricolage, du jardinage et bien d'autres sujets qui vous tiennent à cœur !

Les associations communales sont invitées à utiliser le site internet communal pour informer la population et les visiteurs de leurs animations et activités.

Bonne promenade sur le site et n'hésitez pas à informer la commission communication de vos remarques et suggestions.

L'Amicale laïque des 3 villages :

Cette année l'amicale laïque a eu la joie d'accueillir de nouveaux membres, ceux-ci ont renforcé l'équipe et ont insufflé un nouveau dynamisme.

L'amicale laïque a pour but de participer au financement des projets pédagogiques et sportifs de nos 3 écoles, mais aussi de maintenir et développer les activités socioculturelles dans nos villages.

* Point sur les ateliers :

L'atelier « petites mains » a repris du service afin de confectionner les objets et autres gourmandises vendus au marché de Noël.

L'atelier Gym vous accueille les mercredis et vendredis de 19h à 20h à la salle d'activités de Flat.

Un atelier musique est né le 9 novembre, il est destiné aux enfants de 5 à 7 ans, 8 enfants du RPI participent à cette activité animée par le musicien Richard Hery.

Au programme :

- Découverte des différentes familles d'instruments de musique, avec explication de leur fonctionnement, et prise en main de certains instruments par les enfants.
- Travail collectif sur le rythme et la mélodie
- Fabrication de petits instruments de percussion, avec des objets de récupération.
- Approche de la composition, par la création collective de petites chansons.
- Préparation d'un concert de fin d'année.

* Les activités passées :

Le 20 octobre nous avons fêté Halloween, à cette occasion un grand nombre de monstres et de sorcières est venu terroriser les généreux habitants du village de Brenat.

Le 3 décembre le marché de Noël s'est déroulé à la salle d'activités de Flat, l'atelier « petites mains » est sans aucun doute la clé de voûte du succès de cette journée. Un grand merci également aux maîtresses des écoles pour leur implication et au Père Noël ainsi qu'à son photographe personnel qui sont venus nous rendre visite.

Le loto annuel de l'Amicale Laïque des 3 Villages s'est déroulé le 16 décembre 2017. La neige et le froid n'ont pas découragé de nombreux joueurs qui sont venus tenter leur chance, cette année encore l'ambiance était très bonne. De nombreux chanceux sont repartis chargés, les grands gagnants de la soirée ont été les enfants qui sont tous repartis avec de nombreux cadeaux.



* Les Activités Futures :

- | | |
|----------------------------|---|
| Chasse aux Œufs: | Dimanche 8 Avril dans la commune d'Aulhat-Flat |
| Randonnée: | Dimanche 20 Mai départ dans les cours du château d'Aulhat |
| Kermesse: | Samedi 30 Juin à l'école de Brenat |
| Bourse aux jouets : | Dimanche 4 Mars, à la salle des fêtes du Chauffour |

L'amicale laïque des 3 villages vient de créer sa page Facebook pour annoncer et promouvoir les différents événements et animations qu'elle organise et vous invite à venir la visiter à l'adresse suivante:

<https://m.facebook.com/amicale3villages/?ref=bookmarks>

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

C'est le document d'urbanisme qui va remplacer en 2019 ou 2020 les documents actuels (Plan d'Occupation des Sols ou carte communale) qui régissent l'urbanisme des 5 communes qui formaient l'ex-communauté de communes des coteaux de l'Allier.

Le PLUi doit être mis en place en harmonie avec le SCOT (Schéma de COhérence Territorial) qui régit les règles d'urbanisme au niveau de l'Agglomération du Pays d'Issoire, en conformité avec les prescriptions de l'Etat (loi Alur).

Le SCOT fait un constat national et un constat local :

Constat national :

- dans la région Ile de France, seulement 10% du territoire n'est pas urbanisé
- au cours des 10 dernières années, l'équivalent de la surface d'un département a été enlevé à l'agriculture pour être urbanisé
- si on ne fait rien et qu'on reste sur la même logique, en un siècle, c'est une région administrative entière qui sera enlevée à l'agriculture aux fins d'urbanisation
- il faut donc continuer à construire, mais sur des surfaces plus petites et donc réduire les surfaces actuellement constructibles
- d'où la nécessité de mettre en place des SCOT sur l'ensemble du territoire national

Constat local à l'échelle de l'Agglo. Pays d'Issoire (API) :

Le SCOT s'appuie sur les éléments réels suivants :

Les constats de l'INSEE en matière d'évolution des populations (+ 1% par an depuis 10 ans), et on reconduit cette tendance sur les 12 ans à venir.

Ceci conduit à prévoir le besoin de 470 logements par an sur API sur les prochaines années.

Les constats d'urbanisme sur les Coteaux de l'Allier qui permettent de noter qu'entre 2006 et 2016, 244 logements ont été construits sur 28,5 ha de surface consommée (dont 68 logements sur 7,7 ha pour notre commune).

- la traduction de tous ces éléments sur notre territoire des 5 communes entraîne sur les 12 ans à venir un besoin de :

- 500 logements de plus
- 284 logements à construire
- disposer de 12,20 ha à urbaniser qui sont obtenus en intégrant des notions de nombre de logements, de types de logements et de densité par logement.

Pour la commune d'Aulhat-Flat, le PLUi final doit permettre, pour les 12 ans à venir, la mise en place d'une réserve foncière constructible de 2,5 ha permettant la réalisation de 42 logements.

Avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé, les élus des 5 communes ont travaillé à l'élaboration des documents de base (diagnostic, analyse et validation des zones constructibles, analyse de réseaux, analyse des risques ...) qui permettront la mise en place du PLUi en 2019 ; des réunions d'informations des habitants ont déjà eu lieu en 2017 et d'autres seront organisées en 2018.

* Repas des aînés :



Le samedi 21 octobre 2017, environ 90 convives ont été accueillis au Chauffour au son de l'accordéon, la cornemuse auvergnate et le violon de la troupe d'André Rieu « Torna Li ».

Un repas très apprécié, entrecoupé par l'animation musicale et des explications instructives concernant les instruments ont ravi les participants dont un certain nombre ont occupé la piste de danse.

L'équipe municipale de l'Action Sociale et la Municipalité espèrent des invités encore plus nombreux l'an prochain pour ce moment convivial fait de retrouvailles et de rencontres amicales.



* Noël des enfants d'Aulhat-Flat :



C'est plus d'une soixantaine d'enfants de 1 mois à 10 ans, accompagnée de leurs parents, qui ont répondu présent à l'invitation de la municipalité pour assister au spectacle de Marine & Vincent Magrini « Ratiti Ratata » ; spectacle très apprécié des petits et des grands !.

Gâteaux, bonbons, chocolats et clémentines faisaient patienter tout ce petit monde en attendant l'arrivée du Père Noël avec sa hotte débordante de cadeaux.



Les enfants ayant été particulièrement sages et enthousiastes, nul doute que le Père Noël reviendra l'année prochaine récompenser les petits auflatois.

* Cérémonies du 11 novembre :

Rassemblés autour du monument aux morts d'Aulhat puis de Flat, le maire, les conseillers municipaux, des habitants de la commune et des anciens combattants se sont réunis pour honorer ces hommes courageux, morts pour la France. Pour ne pas oublier que les guerres ne laissent que du malheur et que la vie n'est pas la guerre.



* Sainte-Barbe chez les pompiers :

Le dimanche 10 décembre, nos sapeurs pompiers honoraient Sainte Barbe, leur patronne, lors d'une cérémonie à la caserne de Saint Babel.

En présence de Jean-Paul Bacquet, président de l'agglomération du pays d'Issoire et des maires d'Aulhat-Flat et de Saint Babel, le lieutenant Jean-Paul Chabrier a fait le bilan opérationnel de l'année écoulée.

La cérémonie s'est poursuivie par un pot amical et un repas.

C'est l'occasion de remercier tous nos pompiers bénévoles pour leur action au service de notre territoire et de ses habitants. Le lieutenant incite les habitants intéressés d'Aulhat-Flat à rejoindre le bénévolat civique des sapeurs pompiers. Ils peuvent se manifester auprès des secrétariats de mairie.

* Vœux du Conseil municipal :

Dimanche 7 janvier, en mairie d'Aulhat, le maire a présenté les vœux du conseil municipal aux habitants de notre commune.

C'est devant une très nombreuse assistance qu'il a fait le bilan de l'année écoulée et tracé les perspectives pour 2018.



Il a remercié toutes les personnes qui apportent leur concours à une meilleure qualité de vie à Aulhat-Flat (élus, personnel communal, enseignantes, sapeurs pompiers, factrice et membres des associations...)

Cette cérémonie s'est terminée autour d'un pot amical où on notait la présence de Jean-Paul Bacquet, Président d'API, de Florence Dubessy, conseillère régionale et de Jocelyne Bouquet et Bertrand Barraud, conseillers départementaux.



* Dégâts causés aux habitations suite à une situation exceptionnelle de sécheresse des sols :

Si des propriétaires de la commune ont constaté récemment des dégâts sur leur habitation - dégâts dus à la situation exceptionnelle de sécheresse des sols -, ils sont invités à déposer en mairie un dossier (expertise assurances, photos ...).

La commune, en fonction des dossiers et d'informations prises auprès des services de l'Etat jugera de l'opportunité de délibérer sur une demande en vue d'obtenir de la part du Ministère de l'Intérieur une décision de classement de la commune en "zone sinistrée par la sécheresse des sols".

* Du nouveau pour les permis de conduire et les cartes grises :

Depuis le début de l'année 2017, l'État modernise les démarches liées aux titres réglementaires que sont : la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire et la carte grise (certificat d'immatriculation). Les mairies ont d'ores et déjà mis en place les nouvelles procédures relatives à la délivrance de la carte d'identité et des passeports. Désormais, ce sont les cartes grises et les permis de conduire qui sont délivrés par voie dématérialisée.

Depuis 6 novembre 2017 sur tout le territoire national, préfecture et sous-préfectures se modernisent. Inutile de se rendre au guichet de ces administrations pour votre carte grise ou votre permis, les procédures sont désormais à effectuer en ligne, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Les étapes pour obtenir sa carte grise

Pour effectuer la demande d'une carte grise, que ce soit pour un changement de titulaire, la vente d'un véhicule ou un déménagement, il sera donc nécessaire de se rendre sur un site dédié mis en place par le gouvernement : immatriculation.ants.gouv.fr.

Voici les différentes étapes à effectuer :

1. Créer un compte ANTS ou utiliser ses identifiants du site Service-public.fr
2. Remplir les documents en ligne nécessaires à l'obtention de la carte grise
3. Joindre un justificatif d'identité et de domicile + un extrait Kbis s'il s'agit d'une société

Le certificat sera envoyé au demandeur par voie postale.

Permis de conduire

Les télé procédures sont également disponibles pour les permis de conduire sur le site internet permisdeconduire.ants.gouv.fr pour les démarches suivantes :

Inscription au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie)

Demande de fabrication d'un nouveau permis (sauf pour les demandes d'échange de permis de conduire étrangers ou de demandes de permis de conduire international)

Pour toutes ces télé-procédures, une connexion via un « compte certifié France Connect » (identifiants impots.gouv.fr, ameli.fr ou idn.laposte.fr nécessaires) ou, à défaut, la création d'un compte spécifique ANTS est demandée.

Des points d'accueil pour les personnes en difficulté

Des zones spéciales sont aménagées dans les préfectures et sous préfectures pour aider les personnes en difficulté (notamment les personnes âgées) ou ceux ne disposant pas d'un accès à Internet. Ces espaces sont équipés d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un scanner pour effectuer les démarches, tandis qu'un médiateur apportera son aide en cas de besoin. Elle sera nécessaire dans bien des cas. Par exemple, si vous achetez une voiture en l'état sans contrôle technique, il est impossible de l'immatriculer en ligne.

Vous obtiendrez plus d'informations sur ces démarches sur service-public.gouv.fr